

REGLEMENT PARTICULIER INTERCLUBS 2018

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ASK ANGERVILLE organise les **24 & 25 février 2018** une épreuve dénommée ...**INTERCLUBS** sur le circuit international Gabriel Thirouin classé par la FFSA en **catégorie 1.1** en date du **23 février 2017** .numéro **91 14 17 1001 E 11 A 1198**, longueur 1198 mètres homologué par l'Etat (préfecture/ Ministère de l'Intérieur) en date du 06 mars 2017 sous le **N°46/17/SPE/BTPA/HOMOLG**

(Nombre maximum de pilotes en piste :36.....).

Cette épreuve sera organisée conformément aux règlements sportif et technique FFSA et au présent règlement particulier.

ARTICLE 2. PILOTES ADMIS

La compétition est ouverte aux licencié(e)s FFSA, titulaires d'une licence de compétition en cours de validité, et aux pilotes étrangers détenteurs d'une licence internationale délivrée par une ASN étrangère ou d'une licence nationale délivrée par une ASN étrangère avec l'autorisation de cette dernière.

Le droit d'engagement est fixé à 80€, à régler impérativement au plus tard le 17 février 2018 auprès de l'organisateur AS Karting Angerville via le site www.askangerville.fr et paiement en ligne (majoration de 10 € pour inscription après le 18/02/2018).

La confirmation des présences, le contrôle des licences et les vérifications techniques se feront le vendredi après-midi et le samedi matin 24 février avant 12 heures.

Les pilotes sont autorisés à rouler dans deux catégories : Si oui cocher la case

ARTICLE 3. CATEGORIES

Catégories admises :

a) catégories fédérales : **MINIME - CADET - NATIONALE - SENIOR - KZ2 - KZ2 Master**

b) catégories Coupes de marque : **Rotax Max, Rotax Master, KFS 150 et KFS 160**

Minimum de 10 par catégorie et Maximum de 36 par catégorie
Maximum de 190 pilotes engagés sur l'épreuve.

Priorité absolue sera donnée aux catégories fédérales définies par la FFSA (châssis, moteurs, pneumatiques homologués). La participation de pilotes concourant pour un challenge agréé par la FFSA sera incluse si le nombre d'engagés est égal ou supérieur à 6 participants.

ARTICLE 4. ORGANISATION

a) par tirage au sort ou dans l'ordre des engagements.

b) par essais chronométrés, système utilisé :

	SAMEDI	DIMANCHE	
Essais libres	De 09H00 A 12H00 et 14H00 A 15H00		
Enregistrement Matériel	De 09H00 A 12H00		
Briefing	De 15H00 A 15H30		
Essais Chrono	De 15H45 A 17H30		Distances Courses
Manches Qualificatives		De 09H00 A 12H00	9km
Pré-finale		De 14H00 A 15H30	12km
Finale		De 15H30 A 17H30	15km

ARTICLE 5. OFFICIELS

ARTICLE 5. OFFICIELS

Direction de Course	VAST Daniel.....	Lic. n°59429
	KEROMNES Yvan.....	Lic. n°97310
Commissaires Sportifs (3 obligatoirement)	BLIN Thierry.....	Lic. n°59228
	HENAULT Philippe.....	Lic. n°105610
	THIROUIN Dominique.....	Lic. n°58922
	Lic. n°.....
Commissaires Techniques	GENTY Christian.....	Lic. n°100448
	BRAMS Alain.....	Lic. n°90565
Responsable Commissaires de Piste	FEIX Patrick.....	Lic. n°16307
Responsable Chronométrage	GIROT Daniel.....	Lic. n°58804
Représentant Coupe de Marque	Lic. n°.....
Médecin	DIAWARA Jacques.....	Lic. n° 216434

Nombre de postes de Commissaires :8..... Nombre de Commissaires :16.....
Nombre et type d'extincteurs par poste : ...1 extincteur poudre 6Kg.....
Nombre d'ambulances (conforme à l'article 2 de la réglementation médicale) : ...1 ambulance + 4
secouristes

ARTICLE 6. DRAPEAUX

Dans le cadre de l'organisation d'une course hors Championnat de France et Coupe de France, le choix est laissé à l'organisateur d'utiliser ou pas le drapeau bleu à diagonales rouges pour les catégories : Minikart, Minime et Cadet.

Cocher les catégories pour lesquels le drapeau bleu à diagonales rouges ne sera pas utilisé lors de l'épreuve :

Minikart
Minime
Cadet
Autres catégories

ARTICLE 7. CLASSEMENT

Le classement sera obtenu par l'ordre d'arrivée de la finale.

ARTICLE 8. RECLAMATIONS

Les réclamations se rapportant à une compétition doivent être adressées au Directeur de Course dans les délais impartis, conformément à l'article 40 du Règlement Sportif National.

ARTICLE 9. CONTROLE ANTIDOPAGE

« Un Contrôle antidopage pourra être effectué en cours ou à l'issue de l'épreuve ou au cours des essais ».

Tout changement d'information doit faire l'objet d'un courrier à la FFSA.

Date et Cachet de l'ASK
Le 04/12/2017



Date et Visa de la LK



Date et Visa de la FFSA

F. F. S. A.
PERMIS D'ORGANISATION
N° ..k.s.....
DATE ..22/01/2018..